

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 14 août 2017, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

 Madame

 Manon Brassard

 Messieurs les conseillers

 Martin Gagné (arrivé 19h27)
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse
 Charles Lessard

Est absente : Madame Johanne Bouchard

Est également présente : La directrice générale par intérim,
 Madame Carolle Perron

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2017
5. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017
6. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité du mois de juillet 2017
7. **CAMPING BON DÉsir :**
 - 7.1 Rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir par le maire
 - 7.2 Dépôt de la liste des comptes du mois de juillet 2017
8. **SALLE DE QUILLES :**
 - 8.1 Dépôt de la liste des comptes du mois de juillet 2017
 - 8.2 BFT Bowling – contrat de service du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 (495\$)
9. PÉRIODE DE QUESTIONS;

10. Service de l'environnement, de l'urbanisme, des travaux publics et de développement – demande de compensation du responsable du service pour utilisation de sa voiture et de son cellulaire à des fins de travail
11. Adoption du second projet de règlement numéro 2017-112 modifiant le règlement de zonage adopté sous le règlement numéro 2010-050 afin d'ajouter le groupe d'usages hébergement et restauration dans la zone 112-R
12. Élections générales de novembre 2017 – formation sur les élections à La Malbaie en septembre 2017, inscription de Mme Louise Gauthier et de Mme Carolle Perron
13. Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable des installations de la Société Québécoise d'infrastructures situées au 313, route 138 (Bergeronnes/La SQI et Les Escoumins), (Les Escoumins/Les Bergeronnes et la SIQ)
14. Entente intermunicipale entre la municipalité des Escoumins et la municipalité des Bergeronnes concernant la fourniture d'eau potable pour les résidents de la rue Otis situés sur le territoire des Bergeronnes
15. Projet mise aux normes de l'eau potable – renouvellement du contrat de service avec la firme Serge Dufour, Consultant de La Malbaie (100\$/h. taxes en sus)
16. Projet mise aux normes des eaux usées – renouvellement du contrat de service avec la firme Serge Dufour, Consultant de La Malbaie (100\$/h. taxes en sus)
17. Projet mise aux normes de l'eau potable - offre de service de la firme Serge Dufour, Consultant de La Malbaie pour la recherche en eau souterraine dans le secteur du Rang St-Joseph (100\$/h. taxes en sus)
18. Projet mise aux normes de l'eau potable - offre de services professionnels de la firme MGA Geoservices pour la vérification du potentiel de la formation aquifère dans le secteur du Rang St-Joseph (Phase 1, 3 350 \$, Phase 2, 6 520\$ et Phase 3, 6 830\$ pour un total de 16 700\$)
19. Dépôt des états financiers 2016 de l'OMH de Bergeronnes et autorisation de paiement de la participation municipale au déficit d'exploitation de l'Office pour un montant de 3 725\$
20. Convention de location de la marina avec Les Croisières Essipit – approbation des tarifs à la marina de 2018 à 2020
21. Route verte Haute-Côte-Nord – proposition d'un projet pour sécuriser le tronçon de la vélo route des baleines située à l'ouest de la rue Principale aux Bergeronnes
22. Abrogation de la résolution 10-03-0606 concernant une demande d'achat de terrain de Marjorie Gaudet et de Mathias Gilbert, pour correction des numéros de lots 4 343 282 et 4 343 284 - vente d'un terrain d'une superficie de 4 685 pi² à 0.25\$ le pi² pour un montant de 1 171.25\$ taxes en sus et autorisation du Maire et de la Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents concernant cette transaction

23. Projet de construction d'un aérodrome aux Escoumins par M. Jean-Manuel Gagnon
24. Projet d'achat d'un treuil – soumission de Levitt Sécurité au montant de 12 438.50\$ et de SPI au montant de 5 274.20\$
25. Modification au poste de pompage : Soumission Turcotte Inc. 5 118.69\$ taxes incluses
26. Travaux de dragage au quai de la Pointe-à-John – autorisation de paiement final à Océan DM inc.
27. Municipalité des Escoumins – demande d'appui à la SAAQ pour les services de l'École de conduite Tecnic à Forestville et aux Bergeronnes
28. Municipalité de Sacré-Cœur - demande d'appui au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère des Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière Canadienne pour l'ouverture de la pêche au bar rayé
29. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – nouvelle programmation dans le cadre de la TECQ 2014-2018
30. Projet Explorer 150 de Duracell - autorisation du passage d'un drone dans le cadre du 150^e du Canada (Survol sur Cap-de-Bon-Désir à Bergeronnes), le 25 août 2017
31. Service incendie des Bergeronnes - achat d'un téléavertisseur pour les pompiers
32. **CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS :**
 - 32.1 Éco entreprises Québec - approbation de l'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec « Aires publiques municipales »
 - 32.2 Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée - Dossier Quai de la Pointe-à-John - commentaires sur les rapports d'expertises
 - 32.3 Club Plein Air Le Morillon – Sentier polyvalent Le Morillon - abandon de la vocation cyclable du sentier
 - 32.4 M. Dominique Simard - demande de 3 voyages de 15 tonnes de gravier pour le chemin de l'Anse
 - 32.5 Réseau Biblio de la Côte-Nord - dépôt du rapport annuel 2016-2017
 - 32.6 M. Rémi Larouche - terrain Ferme Larouche vs dossier projet de mise aux normes d'eau de la Municipalité
 - 32.7 Hydro Québec - vente de leur immeuble au 120, route 138, Les Bergeronnes
33. **DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU COTISATION ANNUELLE :**
 - 33.1 M. Stéphane Guignard – demande d'aide financière pour le tournoi de tennis de 2017
 - 33.2 Association du cancer Est-du-Québec – campagne Villes et Municipalités 2017
 - 33.3 Municipalité di Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est – demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche
 - 33.4 Centre Archéo Topo - demande de participation financière pour le paiement de l'inspection annuelle du système d'alarme 2017 (facture Chubb Edwards 788.08\$)

- 33.5 Club de Golf Tadoussac – demande de participation financière pour le tournoi de golf nocturne aux profits d’Opération Enfant Soleil – 35\$/personne ou un don
- 33.6 MRC La Haute-Côte-Nord - demande d’une contribution financière pour l’organisme Action Santé Haute-Côte-Nord pour la journée du 21 octobre 2017 (250\$)
34. VARIA :
- 34.1 _____
- 34.2 _____
- 34.3 _____
35. PÉRIODE DE QUESTIONS;
36. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

17-08-2492 Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les modifications suivantes :

Lire au point 10 « Service de l’environnement, de l’urbanisme, des travaux publics et de développement – demande de compensation du responsable du service pour utilisation de son cellulaire à des fins de travail »

au lieu de « Service de l’environnement, de l’urbanisme, des travaux publics et de développement – demande de compensation du responsable du service pour utilisation de sa voiture et de son cellulaire à des fins de travail »,

Lire au point 22 « Demande d’achat d’un terrain municipal vs résolution 10-03-0606 - abrogation de la résolution 10-03-0606 pour correction du nom du demandeur et des numéros de lots et autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer l’acte de vente»

au lieu de « Abrogation de la résolution 10-03-0606 concernant une demande d’achat de terrain de Marjorie Gaudet et de Mathias Gilbert, pour correction des numéros de lots 4 343 282 et 4 343 284 - vente d’un terrain d’une superficie de 4 685 pi² à 0.25\$ le pi² pour un montant de 1 171.25\$ taxes en sus et autorisation du Maire et de la Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents concernant cette transaction »

Lire au point 27 « Cours de conduite en Haute-Côte-Nord – démarche auprès de la SAAQ et de l'AQRT afin de reconsidérer leur décision pour continuer à dispenser des cours de conduite à Forestville et aux Bergeronnes par l'École de conduite Tecnic de Baie-Comeau»,

au lieu de « Municipalité des Escoumins – demande d'appui à la SAAQ pour les services de l'École de conduite Tecnic à Forestville et aux Bergeronnes »

Lire au point 28 « Problématique due à la présence massive du bar rayé dans les eaux du Fleuve St-Laurent - demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère des Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière Canadienne afin de permettre l'ouverture de la pêche au bar rayé »

au lieu de « Municipalité de Sacré-Cœur - demande d'appui au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère des Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière Canadienne pour l'ouverture de la pêche au bar rayé »

et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

17-08-2493 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

17-08-2494 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2017, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit

17-08-2495 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les

délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit

17-08-2496 Dépôt de la liste des comptes de la municipalité pour le mois de juillet 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 80 114,11 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de juillet 2017

Je, Carolle Perron, directrice générale par intérim de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **80 114.11 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
 MUNICIPALITÉ**

| LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-07 | | |
|--|---|-------------|
| Alain Gauthier | Déplacement | 18.90 \$ |
| Atelier Brisson Gagné | Fourniture entretien machineries | 192.84 \$ |
| Auberge La Rosepierre | Hébergement juin directrice générale par intérim remboursé à 50% | 849.13 \$ |
| Cain Lamarre | Service professionnel constat d'infraction | 136.54 \$ |
| Centre Archéo-Topo | Entente archéologie fouille | 4 010.28 \$ |
| Chambre de Commerce Forestville | Cotisation assurance collective août 2017 à juillet 2018 | 135.00 \$ |
| Duchênes Sports | Botte de travail étudiant, casque de sécurité | 128.75 \$ |
| Électronique Mercier | Contrat service annuel téléavertisseur | 176.05 \$ |
| Élise Guignard | État financier et déclaration d'impôt Régie développement exercice 2013 à 2016 | 1 034.78 \$ |
| Enseigne Otis | Identification extérieur caserne (Charles Emond Lessard) | 2 236.95 \$ |
| Environnex | Test d'eau | 566.96 \$ |
| Équipements GMM | Contrat service mensuel photocopieur | 167.74 \$ |
| FQM | Service professionnel ressource humaine | 65.71 \$ |
| Francis Bouchard | Déplacement | 16.20 \$ |
| G.L.R. | Fourniture entretien | 32.21 \$ |
| Garage Roger Foster | Inspection mécanique des deux camions incendie | 472.67 \$ |
| Hydro-Québec | Installation lumière de rue, rue de la Mer | 331.13 \$ |
| Javel Bois-Francs | Chlore | 637.42 \$ |
| Laboratoire d'expertise de Québec | Travaux correctif et inspection béton 2017 et 2018 quai Pointe-à-John | 7 000.26 \$ |
| Les Entreprises Carl Brassard | Service de nacelle installation enseigne caserne et installation prise inviolable CPE | 892.51 \$ |
| Les Toiles T.C.I. inc. | Auvent rétractable CPE | 3 859.33 \$ |

| | | | |
|---|---|---------------------|---------|
| Location Yvan Lessard | Location rotoculteur pour jardin communautaire | 55.20 \$ | |
| Louis-Philippe Lepage | Fourniture entretien | 397.95 \$ | |
| Maheu & Maheu | Gestion parasitaire mai à octobre | 1 172.75 \$ | |
| Maison de Publicité | Drapeau Bergeronnes | 638.12 \$ | |
| Marc Pelletier | Surveillance chantier dragage | 15 613.61 \$ | |
| Martin & Lévesques | Uniforme pompier | 49.33 \$ | |
| Martin Simard | Travaux programme cadénassage | 504.00 \$ | |
| Mathias Gilbert | Déplacement | 23.40 \$ | |
| Municipalité Sacré-Cœur | Vérification pompe portative et camion-citerne - ensemble attelles - intervention service incendie le 08-06-2017 205.92\$ (3) | 465.19 \$ | |
| Papeterie du fleuve | Fourniture de bureau | 152.97 \$ | |
| Pascal Gaudreault | Déplacement | 16.20 \$ | |
| Produit BCM ltée | Raccordement eau potable rue de la Rivière | 865.04 \$ | |
| Produits Sanitaire Lépine | Fourniture entretien ménager | 106.89 \$ | |
| Rénovations J.M.B.R. | Fourniture entretien bâtiment | 61.54 \$ | |
| S.R.V. (Constructions) | Travaux nivelelage rue du fleuve -pelle et voyage de sable raccordement eau rue de la Rivière | 1 421.38 \$ | |
| Sani-Manic | Vidanger toilette chimique base plein-air | 143.72 \$ | |
| Société mutuelle de prévention inc. | Gestion des préventions CSST juillet à décembre 2017 | 1 037.37 \$ | |
| Thibeault & Associés (L'arsenal) | Test annuel performance pompe camion et mâchoires de vie | 1 544.12 \$ | |
| Transport Imbeault | Location autobus pour camp de jour Explos-Nature (2) | 582.93 \$ | |
| Veolia | Kit analyseur de chlore | 538.58 \$ | |
| Vip Télécom | Contrat service mensuel radiocommunication (2) | 346.54 \$ | |
| TOTAL: | | 48 698.19 \$ | |
| LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-07 | | | |
| Johanne Maltais | Frais conciergerie municipal et cje (2) | 520.00 \$ | 6835 |
| Luc Caron | Domage et intérêt | 265.10 \$ | 6836 |
| La Croix bleue | Cotisation assurance collective | 1 644.50 \$ | 6837 |
| FISA | Cotisation syndicale | 117.99 \$ | 6838 |
| Guylaine Bouchard | Rémunération conditionnement physique | 220.00 \$ | 6839 |
| Poste Canada | Timbres | 318.03 \$ | 6874 |
| Valérie Hovington | Rémunération bibliothèque | 300.00 \$ | 6875 |
| Ministre des Finances | Bail | 451.85 \$ | 6876 |
| Corporation touristique des Bergeronnes | Participation financière année 2017 | 6 000.00 \$ | 6879 |
| Corporation touristique des Bergeronnes | Subvention | 1 700.00 \$ | 6880 |
| Bell Mobilité | Télécommunication cellulaire | 40.77 \$ | Accès D |
| Carte corpo-rate | Frais carte essence machines | 781.96 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 92.52 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 233.18 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 837.02 \$ | Accès D |
| Négotel | Télécommunication | 815.98 \$ | Accès D |
| Revenu Canada | Retenues à la source | 3 772.51 \$ | Accès D |
| Revenu Québec | Retenues à la source | 9 443.71 \$ | Accès D |
| Vidéotron | Frais internet | 34.55 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 31.74 \$ | Auto |
| Hydro-Québec | Électricité | 160.89 \$ | Auto |
| Hydro-Québec | Électricité | 229.03 \$ | Auto |

| | | | |
|--------------------|----------------|---------------------|------|
| Hydro-Québec | Électricité | 366.28 \$ | Auto |
| Hydro-Québec | Électricité | 614.84 \$ | Auto |
| Hydro-Québec | Électricité | 878.91 \$ | Auto |
| Standard life | Cotisation RPA | 1 544.56 \$ | Auto |
| SOUS-TOTAL: | | 31 415.92 \$ | |
| TOTAL: | | 80 114.11 \$ | |

Camping Bon-Désir :

17-08-2497 Rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir par le maire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le maire, membre du comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de juillet 2017, tels que mentionnés dans le rapport.

17-08-2498 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du camping pour le mois de juillet 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 27 559,82 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juillet 2017

Je, Carolle Perron, directrice générale par intérim de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **27 559.82 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES CAMPING BON-DÉSIR

| LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-07 | | | |
|--|--|-------------|--|
| Arctic Glacier | Glace | 656.90 \$ | |
| Atelier Brisson Gagné | Réparation et fourniture entretien machineries | 210.66 \$ | |
| Communication Radiotech | Location radio | 68.81 \$ | |
| Eugène Allard | Fourniture entretien ménager | 2 363.47 \$ | |
| Explos-Nature | Contrat activité | 3 085.20 \$ | |
| Figma | Réparation laveuse | 57.49 \$ | |
| G.L.R. | Crédit sur achats – achat boutique | 478.96 \$ | |
| G.L.R. | Achat boutique | 914.76 \$ | |
| Louis-Philippe Lepage | Fourniture entretien | 712.46 \$ | |
| Municipalité des | Télécommunication et internet | 75.83 \$ | |

| | | | |
|------------------------------------|--|---------------------|---------|
| Bergeronnes | | | |
| Pièces & Service SG | Réparation strappeuse | 226.23 \$ | |
| Pièces d'autos Deschênes | Thermos pour fenêtre | 95.07 \$ | |
| Premier Tech aqua | Contrat service entretien annuel système UV | 715.72 \$ | |
| Renaud Bouchard | Déplacement | 88.20 \$ | |
| Rénovations J.M.B.R. | Achat tables de pique-nique – fourniture entretien | 1 609.40 \$ | |
| Sani Charlevoix | Réparation système UV | 1 565.23 \$ | |
| Solugaz | Propane | 1 123.91 \$ | |
| Strapco inc. | Strappe pour le bois | 226.50 \$ | |
| TOTAL: | | 14 274.80 \$ | |
| LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-07 | | | |
| Anik Gagnon | Achat pour boutique | 788.06 \$ | 820 |
| Carte corpo-rate | Frais carte essence machineries | 558.76 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 27.41 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 46.64 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 53.05 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 105.23 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 135.36 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 263.11 \$ | Accès D |
| Revenu Canada | Retenues à la source | 1 292.63 \$ | Accès D |
| Revenu Québec | Retenues à la source | 3 568.34 \$ | Accès D |
| Revenu Québec | Déclaration TPS-TVQ avril-mai-juin | 5 776.25 \$ | Accès D |
| Visa Desjardins | Location machine paiement direct | 670.18 \$ | Auto |
| SOUS-TOTAL: | | 13 285.02 \$ | |
| TOTAL: | | 27 559.82 \$ | |

Salle de quilles :

17-08-2499 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles pour le mois de juillet 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 3 147,09 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juillet 2017

Je, Carolle Perron, directrice générale par intérim de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **3 147.09 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES

SALLE DE QUILLES

| LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-07 | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------|------|
| G.L.R. | Nappe - lunch poker du 30 juin | 57.60 \$ | |
| TOTAL: | | 57.60 \$ | |
| LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-07 | | | |
| Roger Gagnon | Contrat services rendus | 2 109.38 \$ | 6878 |
| Hydro-Québec | Électricité | 980.11 \$ | Auto |
| SOUS-TOTAL: | | 3 089.49 \$ | |
| TOTAL: | | 3 147.09 \$ | |

17-08-2500 BFT Bowling – contrat de service du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 (495\$)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre spéciale de contrat de service de BFT Bowling pour un montant de 495, \$, taxes en sus, pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017.

Période de questions

Le maire répond aux questions de l'assistance, entre autres sur les points suivants :

- Emprunt de 1 000 000, \$ en référence à la résolution 17-06-2455 (M. Bernard Lefebvre)

17-08-2501 Service de l'environnement, de l'urbanisme, des travaux publics et de développement – demande de compensation du responsable du service pour utilisation de son cellulaire à des fins de travail

CONSIDÉRANT QUE M. Patrice Noël utilise son appareil cellulaire à des fins de travail;

CONSIDÉRANT QUE les frais de cellulaire demandés par M. Noël sont de l'ordre de 30, \$ par mois, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accorde un montant de 30\$ par mois, taxes en sus, pour les frais d'utilisation de cellulaire de M. Patrice Noël, responsable du service de l'environnement, de l'urbanisme, des travaux publics et de développement et ce, rétroactivement au 01-01-2017.

17-08-2502 Adoption du second projet de règlement numéro 2017-112 modifiant le règlement de zonage adopté sous le règlement numéro 2010-050 afin d'ajouter le groupe d'usage hébergement et restauration dans la zone 112-R (dossier M. Éric Lessard)

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2010-050 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier ses règlements afin de permettre des usages de services et d'hébergement dans la zone 112-R;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire donner suite à une demande d'un citoyen d'exploiter un établissement d'hébergement touristique dans la zone en question;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 14 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, APRÈS AVOIR DONNÉ L'OPPORTUNITÉ À TOUT INTÉRESSÉ DE SE FAIRE ENTENDRE, AUCUN COMMENTAIRE N'ÉTANT ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-112 et statue par ledit règlement ce qui suit:

RÈGLEMENT NO. 2017-112
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
ADOPTÉ SOUS LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2010-050 AFIN D'AJOUTER UN GROUPE
D'USAGES DE SERVICES ET
D'HÉBERGEMENT DANS LA ZONE 112-R

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
(zone 112-R)

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage*, est modifiée pour la zone 112-R en y apportant la modification suivante :

- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du *Règlement de zonage*, le groupe d'usages hébergement et restauration.

La grille des spécifications ainsi modifiée peut être consultée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

17-08-2503 Élections générales de novembre 2017 – formation sur les élections à La Malbaie en septembre 2017, inscription de Mme Louise Gauthier et de Mme Carolle Perron

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser Mesdames Louise Gauthier et Carolle Perron à participer à la formation « Mise à niveau » donnée gratuitement par le DGÉ à la Malbaie le 14 septembre 2017 de 8 h 30 à 16 h 30,

QUE les frais de transport et le repas du midi soient défrayés par la Municipalité.

17-08-2504 Entente relative à l'alimentation en eau potable des installations de la Société québécoise d'infrastructures implantées sur le territoire des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE la Société québécoise des infrastructures (ci-après désigné « la SQI ») est propriétaire d'un immeuble situé au 313, route 138, aux Bergeronnes (lot 4 343 561 du cadastre du Québec) sur le territoire des Bergeronnes, à proximité du territoire des Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE deux bâtiments (bureau administratif et garage) sont aménagés sur ledit immeuble et occupés par le ministère des Transports du Québec (ci-après désigné « MTQ »);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que ces installations soient desservies par un réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE ces bâtiments sont déjà reliés, par une conduite privée, au réseau d'aqueduc des Escoumins, bien qu'aucune entente

intermunicipale n'ait été signée pour le permettre et qu'il y a lieu de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes ne peut desservir ces installations par son réseau d'aqueduc municipal à des coûts raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités des Bergeronnes et des Escoumins ont convenu parallèlement, pour permettre la présente entente, d'une entente intermunicipale par laquelle la municipalité des Escoumins dessert les installations de la SQI à partir de son réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 23 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47-1) permet à la municipalité des Bergeronnes d'établir une entente avec une personne dont les activités exigent une consommation en eau hors de l'ordinaire;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la municipalité des Escoumins intervienne à la présente entente pour accepter les stipulations qui y sont faites en sa faveur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
le conseiller Charles Lessard s'abstient de prendre part à la décision,

QUE LA MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES accepte de signer l'entente relative à l'alimentation en eau potable des installations de la Société Québécoise d'infrastructures implantées au 313, route 138, sur le territoire des Bergeronnes à intervenir entre la Municipalité des Bergeronnes, la Société Québécoise d'infrastructures (LA SIQ) et la Municipalité des Escoumins.

17-08-2505 Entente intermunicipale entre la municipalité des Escoumins et la municipalité des Bergeronnes concernant la fourniture d'eau potable pour les résidents de la rue Otis situés sur le territoire des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins exploite un réseau d'aqueduc municipal sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce réseau s'étend actuellement sur le territoire des Bergeronnes et dessert en eau potable certains immeubles qui y sont situés sans qu'il n'y ait eu préalablement signature d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent pour convenir d'une entente afin de permettre que la municipalité des Escoumins continue à desservir ces immeubles situés sur le territoire des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent, pour ce faire, se prévaloir des dispositions prévues aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale prévoyant la délégation d'une compétence;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont desservies par des services de protection contre les incendies distincts;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente ne vise pas à assurer la fourniture en eau, par la municipalité des Escoumins, pour les fins du service de protection contre les incendies desservant les immeubles situés sur le territoire des Bergeronnes et énumérés à l'annexe « C »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LA MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES accepte de signer l'entente relative à l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire de la Municipalité des Bergeronnes à partir du réseau d'aqueduc de la Municipalité des Escoumins pour les résidents de la rue Otis.

17-08-2506 Projet mise aux normes de l'eau potable – services professionnel en ingénierie avec la Firme Consultant Serge Dufour, de La Malbaie (100\$/h. taxes en sus) phase 2017

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultant Serge Dufour de La Malbaie est mandataire pour la municipalité pour assurer la gestion du dossier de mise aux normes de l'eau potable ainsi que le suivi technique;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du conseil, la firme a présenté une offre de services professionnels en ingénierie datée du 9 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels en ingénierie présentée par la firme Consultant Serge Dufour datée du 9 juin 2017 pour le projet le projet de mise aux normes de l'eau potable dont le tarif est établi en fonction d'un taux de base de 100\$/h, taxes en sus.

17-08-2507 Projet assainissement des eaux usées – services professionnel en ingénierie avec la Firme Consultant Serge Dufour datée du 9 juin 2017, de La Malbaie (100\$/h taxes en sus) phase 2017

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultant Serge Dufour de La Malbaie est mandataire pour la municipalité pour assurer la gestion du dossier de mise aux normes pour l'assainissement des eaux usées ainsi que le suivi technique;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du conseil, la firme a présenté une offre de services professionnels en ingénierie datée du 9 juin 2017 pour la phase 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels en ingénierie présentée par la firme Consultant Serge Dufour datée du 9 juin 2017 pour le

projet le projet d'assainissement des eaux usées dont le tarif est établi en fonction d'un taux de base de 100\$/h, taxes en sus.

17-08-2508 Projet : recherche en eau souterraine – offre de service professionnels en ingénierie de la firme Consultant Serge Dufour, de La Malbaie pour la recherche en eau souterraine dans le secteur du Rang St-Joseph (100\$/h. taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultant Serge Dufour de La Malbaie est mandataire pour la municipalité pour assurer la gestion du dossier de mise aux normes de l'eau potable ainsi que le suivi technique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire entreprendre des recherches en eau souterraine dans le secteur du Rang St-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du conseil, la firme a présenté une offre de services professionnels en ingénierie datée du 31 juillet 2017 pour la guider dans cette démarche et qu'elle satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels en ingénierie présentée par la firme Consultant Serge Dufour datée du 31 juillet 2017 pour le projet de recherche en eau souterraine dans le rang St-Joseph dont le tarif est établi en fonction d'un taux de base de 100\$/h, taxes en sus.

17-08-2509 Projet mise aux normes de l'eau potable - offre de services professionnels de la firme MGA Geoservices datée du 3 août 2017 pour la vérification du potentiel de la formation aquifère dans le secteur du Rang St-Joseph (Phase 1, 3 350 \$, Phase 2, 6 520\$ et Phase 3, 6 830 \$ pour un total de 16 700 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé d'entreprendre des recherches d'eau dans le secteur du Rang St-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications du potentiel de la formation aquifère sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme MGA Geoservices, experte dans le domaine, a transmis une offre de services professionnels à la municipalité en date du 3 août 2017;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de l'ingénieur consultant de la municipalité, M. Serge Dufour, les travaux à réaliser seront divisés en trois phases;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme MGA Geoservices (MGA-17-007-012-HD) datée du 3 août 2017 pour la

vérification du potentiel de la formation aquifère dans le secteur du puits privé localisé au 921 Rang St-Joseph aux Bergeronnes pour un montant total de 16 700, \$ établis comme suit :

| Montant | |
|---------|-----------|
| Phase 1 | 3 350, \$ |
| Phase 2 | 6 520, \$ |
| Phase 3 | 6 840, \$ |

17-08-2510 Dépôt des états financiers 2016 de l'OMH de Bergeronnes et autorisation de paiement de la participation municipale au déficit d'exploitation de l'Office pour un montant de 3 725 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers au 31 décembre 2016 de l'Office Municipal d'Habitation des Bergeronnes et d'autoriser le paiement de la participation municipale au déficit d'exploitation au montant de 3 725 \$.

17-08-2511 Convention de location de la marina avec Les Croisières Essipit – approbation des tarifs à la marina de 2018 à 2020

CONSIDÉRANT QUE la convention de location de la marina entre la Municipalité des Bergeronnes et les Croisières Essipit prévoit qu'en ce qui a trait à la tarification des services à la clientèle, celle-ci doit être soumise à l'approbation du Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER la grille de tarification suivante pour 2018, 2019 et 2020 telle que proposée par les Croisières Essipit :

| VISITEURS | TARIF ACTUEL 2017 | TARIF 2018 | TARIF 2019 | TARIF 2020 |
|----------------------------------|-------------------|------------|------------|------------|
| Quaiage nuité par pied | 1.45\$ | 1.50\$ | 1.55\$ | 1.60\$ |
| Mise à l'eau kayak | 3.80\$ | 3.90\$ | 4.00\$ | 4.10\$ |
| Mise à l'eau bateau sur remorque | 5.75\$ | 5.95\$ | 6.15\$ | 6.35\$ |
| Électricité par jour par bateau | 3.75\$ | 3.80\$ | 3.85\$ | 3.90\$ |
| SAISONNIERS | | | | |
| Quaiage \$/pied | 25.25\$ | 25.50\$ | 25.75\$ | 26.00\$ |
| Quaiage commercial \$/pied | 34.50\$ | 34.85\$ | 35.25\$ | 35.65\$ |

17-08-2512 Route verte Haute-Côte-Nord – proposition d’un projet pour sécuriser le tronçon de la vélo route des baleines situé à l’ouest de la rue Principale aux Bergeronnes

CONSIDÉRANT la présentation faite au conseil par M. Denis Villeneuve, directeur général de la Corporation Véloroute des Baleines concernant le projet de la Route Verte à l’entrée ouest de la rue Principale de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite un investissement d’au moins 350 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, la municipalité doit fournir une participation soit financière ou en biens et services totalisant un montant de 53 000, \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal des Bergeronnes accepte de fournir sa part de contribution sous forme de biens et services pour le projet de la Route Verte à l’entrée ouest de la rue Principale de la Municipalité des Bergeronnes; cependant, la municipalité ne peut s’engager à la hauteur dudit montant demandé de 53 000 \$,

QUE le conseil autorise l’agent de développement de la municipalité à la recherche de fonds auprès d’instances gouvernementales ou autres partenaires pour aider à combler la part de la municipalité demandée par la Route verte Haute-Côte-Nord.

17-08-2513 Demande d’achat d’un terrain municipal vs résolution 10-03-0606 - abrogation de la résolution 10-03-0606 pour correction du nom du demandeur et des numéros de lots et autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer l’acte de vente

CONSIDÉRANT QU’en 2010, par la résolution 10-03-0606, le conseil autorisait la vente d’un terrain municipal Mme Marjorie Gaudet et M. Mathias Gilbert;

CONSIDÉRANT QU’à ce jour, la transaction n’a toujours pas eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE la demande est renouvelée, mais qu’il y a lieu de modifier le nom du demandeur ainsi que le numéro des lots inscrits à la résolution 10-03-0606 puisque ceux-ci ont été changés en 2012 lors de la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur achète le terrain en vue de construire un garage résidentiel qui serait adjacent à la propriété actuelle du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la vente du terrain municipal a été acceptée par le conseil avant l’adoption de la nouvelle politique de vente de terrains municipaux actuellement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité acquiesce à la demande de M. Mathias Gilbert et accepte de vendre à M. Mathias Gilbert, le terrain municipal correspondant au lot 4 343 699 d'une superficie d'environ 4 685 pi²,

QUE le coût est fixé tel celui inscrit dans la résolution 10-03-0606, soit au taux de 0.25 \$ du pied² pour un montant total de 1 171.25 \$, taxes en sus,

QUE l'acheteur s'engage à :

- mandater un notaire de son choix pour rédiger l'acte de vente,
- déboursier les frais reliés à l'acte notarié de même que tout autre frais, s'il y a lieu,
- verser le montant de la vente à la signature de l'acte notarié à intervenir entre les parties,
- construire un garage résidentiel qui soit adjacent à sa propriété actuelle située sur le lot 4 343 282,
- effectuer la transaction dans les 10 jours suivants la réception de ladite résolution,

QUE la vente est sujette, s'il y a lieu :

- aux servitudes ou charges existantes que pourrait découvrir votre notaire lors de l'examen des titres,
- aux servitudes à créer à l'acte suite à l'analyse, par votre notaire, d'éléments tels que cours d'eau, infrastructures d'Hydro-Québec, etc.,
- à l'application de la Loi sur le territoire agricole et à la Loi sur les biens culturels suite aux vérifications de votre notaire.

QUE le maire et la directrice générale par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à ladite vente.

QUE la résolution portant le numéro 10-03-0606 soit annulée.

17-08-2514 Projet de construction d'un aérodrome aux Escoumins par M. Jean-Manuel Gagnon

CONSIDÉRANT la lettre de M. Jean-Manuel Gagnon datée du 12 juin 2017 et reçue le 5 juillet 2017 informant la Municipalité des développements d'opérations de Totem Aviation en vue de construire un aérodrome aux Escoumins dont M. Gagnon en est le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE suite aux démarches effectuées par M. Jean-Manuel Gagnon auprès de la municipalité pour la réalisation d'un projet de développement d'une activité commerciale à l'aérodrome municipal des Bergeronnes, la municipalité a, à cet effet, fait préparer une entente de gestion et d'exploitation de l'aérodrome au coût de 2 263.64 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Manuel Gagnon n'a jamais donné suite à ce projet d'entente qui lui a été soumis par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes, à ce stade-ci, s'oppose au projet de construction d'un aérodrome aux Escoumins jusqu'à ce qu'elle ait obtenu plus d'informations auprès de Transport Canada et vérifié la réglementation de l'aviation canadien avant de prendre une décision dans ce dossier.

17-08-2515 Projet d'achat d'un treuil – soumission de Levitt Sécurité au montant de 12 438.50 \$ et de SPI au montant de 5 274.20 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation pour l'achat d'un treuil de sécurité en vue d'assurer la sécurité le plus rapidement possible pour les employés affectés aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues :

| Nom de l'entreprise | Montant de la soumission |
|----------------------------|--|
| Levittsécurité | 10 818.44 taxes en sus |
| SPI | 1 999.20\$ taxes en sus 3 275.00\$ taxes en sus |

CONSIDÉRANT QU'après examen des soumissions par le conseil, la soumission de SPI s'avère incomplète;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER la soumission de Levitt Sécurité, 2044, 32nd Avenue à Lachine, au montant de 10 818.44 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un treuil de sécurité, tel que proposé dans la soumission datée du 30 mai 2017.

17-08-2516 Modification au poste de pompage - Soumission Turcotte Inc. 5 118.69 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire de faire des modifications au poste de pompage d'eaux usées pour l'installation du treuil de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres de services lancé par la municipalité une seule soumission a été transmise et qu'elle est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité des Bergeronnes accepte la soumission de la Compagnie TURCOTTE 1989 INC, 1311 rue Arthur-Duperré, Québec, pour des travaux de modifications au poste de pompage d'eaux usées au montant de 5 118.69\$ taxes incluses et auxquels travaux, les 3 éléments suivants doivent être pris en compte, tel que proposé dans la soumission du 5 juin 2017 :

1. Installation du treuil de sécurité
2. Modification du puits d'accès
3. Installation de compteurs d'heures

17-08-2517 Travaux de dragage au quai de la Pointe-à-John – autorisation de paiement final à Océan DM inc.

ATTENDU l'adoption d'une résolution par le conseil, le 14 novembre 2016 adjugeant un contrat pour la réalisation de travaux de dragage au quai de la Pointe-à-John à Dragage Océan DM inc. pour un montant de 315 721,35 \$ incluant les taxes applicables, étant entendu que les travaux faisant l'objet d'un prix unitaire seraient payés en fonction des quantités réelles de matériaux dragués et/ou du nombre d'heures réelles d'attente en raison de la présence de mammifères marins dans la zone des travaux;

ATTENDU QUE les travaux faisant l'objet de ce contrat devaient, en principe, être terminés au plus tard le 31 mars 2017;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas pu être réalisés dans ce délai en raison des conditions climatiques;

ATTENDU QUE ce retard a engendré des frais de surveillance excédentaires se chiffrant à environ 11 548 \$ plus les taxes applicables, tels qu'évalués par M. Marc Pelletier, océanographe-géologue mandaté par la municipalité et la Régie de développement du secteur de la Pointe-à-John pour la surveillance des travaux de dragage (rés. 16-10-2253), dans son rapport daté du 16 mai 2017;

ATTENDU la facture finale de Dragage Océan DM inc. au montant de 299 498,39 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà versé 253 471,08 \$ à Dragage Océan et a retenu le reste en attendant que les parties s'entendent sur les frais de surveillance à être assumés par Dragage Océan;

ATTENDU les négociations survenues entre les parties;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des contribuables que la Municipalité règle ce dossier hors Cour;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER l'offre formulée par Dragage Océan DM inc. dans sa lettre du 26 juin 2017 à savoir qu'une retenue permanente d'un montant forfaitaire de 10 000 \$ soit faite sur le montant final à lui être versé, pour compenser les coûts de surveillance additionnels et qu'un paiement au montant de 36 027,31 \$ soit fait à Dragage Océan DM inc. à titre de paiement final et complet pour les travaux réalisés au quai de la Pointe-à-John étant donné la somme de 253 471,08 \$ déjà versée.

17-08-2518 Cours de conduite en Haute-Côte-Nord – démarche auprès de la SAAQ et de l'AQRT afin de reconsidérer leur décision pour continuer à dispenser des cours de conduite à Forestville et aux Bergeronnes par l'École de conduite Tecnic de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) accordait une dérogation à l'École de conduite Technic de Baie-Comeau lui permettant de dispenser des cours théoriques et pratiques de conduite automobile dans les localités de Forestville et des Bergeronnes situés à l'extrémité ouest de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation accordée par la SAAQ a pris fin à la suite de la vente récente de l'École de conduite; mettant ainsi fin à la dispense des cours de conduite à Forestville et aux Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE ces cours qui étaient offerts dans ce secteur ouest de la Haute-Côte-Nord permettaient à un grand nombre de jeunes d'y avoir accès à moindres frais;

CONSIDÉRANT les frais importants, entre autres, ceux reliés au transport que devront déboursier dorénavant, en particulier, ces jeunes et leurs parents qui en général défraient ces cours à leurs jeunes, pour se rendre à Baie-Comeau qui se trouve à une distance d'au moins 168 km des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT la problématique que subissent les petites communautés comme la nôtre pour retenir les jeunes en région ainsi que la perte de services de proximité de plus en plus grandissante;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal des Bergeronnes demande à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et à l'Association québécoise du transport (AQTR) de reconsidérer leur décision afin de permettre, à nouveau, à la population de la Haute-Côte-Nord (secteur ouest) de bénéficier de l'offre de services de l'École de conduite Technic de Baie-Comeau pour la dispensation des cours de conduite à Forestville et aux Bergeronnes.

17-08-2519 Problématique due à la présence massive du bar rayé dans les eaux du fleuve St-Laurent - demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère des Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière Canadienne afin de permettre l'ouverture de la pêche au bar rayé

CONSIDÉRANT la présence massive du bar rayé sur la Côte-Nord du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'explosion de prise accidentelle du bar rayé lors de la pêche sportive;

CONSIDÉRANT l'impact négatif de cette présence sur l'ensemble de nos espèces indigènes tels que les truites de mer, le saumon d'atlantique, l'éperlan arc-en-ciel et autres espèces vulnérables;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE demander au Ministre Provincial Monsieur Luc Blanchette du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au Ministre M. Dominic Leblanc du Ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, de

permettre l'ouverture de la pêche au bar rayé présent dans le fleuve St-Laurent.

17-08-2520 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – nouvelle programmation dans le cadre de la TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle,

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018,

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la nouvelle programmation de travaux jointe à la présente datée du 13 juillet 2017 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme,

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

17-08-2521 Projet Explorer 150 de Duracell - autorisation du passage d'un drone dans le cadre du 150^e du Canada (Survola sur le Cap-de-Bon-Désir aux Bergeronnes), le 25 août 2017

ATTENDU le 150^e anniversaire du Canada, Duracell et Maclean lancent le premier drone qui traversera le Canada, filmera et retransmettra en direct les images de notre magnifique pays pour les Canadiens où qu'ils se trouvent;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes autorise Duracell et McLean pour le passage d'un drone le 25 août 2017 au Cap-de-Bon-Désir dans le cadre du 150^e anniversaire du Canada.

17-08-2522 Service incendie des Bergeronnes - achat d'un téléavertisseur pour les pompiers

CONSIDÉRANT la recommandation reçue de la part du chef pompier du service incendie des Bergeronnes, M. Pascal Gaudreault, pour l'achat de 3 téléavertisseurs pour les pompiers;

CONSIDÉRANT QUE M. Gaudreault a obtenu une soumission de la l'entreprise Électronique Mercier de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie possède 3 téléavertisseurs qui doivent être envoyés en évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la recommandation du chef pompier, M. Pascal Gaudreault et, parce que 3 appareils doivent être envoyés en évaluation, le conseil autorise l'achat d'un (1) téléavertisseur pour les pompiers, au montant de 139,95 \$, plus les frais de la programmation et de la corde bungee droite noire, taxes en sus, auprès de la compagnie Électronique Mercier télécommunication sans fil, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 1^{er} août 2017,

QUE la dépense soit couverte à même les fonds réservés au budget du service incendie.

Correspondance et informations :

- Éco entreprises Québec - approbation de l'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec « Aires publiques municipales »
- Laboratoires d'Expertises de Québec ltée - Dossier Quai de la Pointe-à-John - commentaires sur les rapports d'expertises
- Club Plein Air Le Morillon – Sentier polyvalent Le Morillon - abandon de la vocation cyclable du sentier
- M. Dominique Simard - demande de 3 voyages de 15 tonnes de gravier pour le chemin de l'Anse
- Réseau Biblio de la Côte-Nord - dépôt du rapport annuel 2016-2017

- M. Rémi Larouche - terrain ferme Larouche vs dossier projet de mise aux normes d'eau de la Municipalité
- Hydro Québec - vente de leur immeuble au 120, route 138, Les Bergeronnes

(La correspondance est déposée aux archives de la municipalité et disponible pour consultation du public, cependant un suivi sera fait concernant la demande de M. Dominique Simard ainsi que du point concernant M. Rémi Larouche suivant les directives des membres du Conseil.)

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

17-08-2523 M. Stéphane Guignard – demande d'aide financière pour le tournoi de tennis de 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise une participation financière au montant de 100, \$ à M. Stéphane Guignard pour le tournoi de tennis de 2017 tenu aux Bergeronnes au début du mois d'août.

Association du cancer Est-du-Québec – campagne Villes et Municipalités 2017

La demande d'aide financière présentée par l'Association du cancer de l'Est-du-Québec dans le cadre de sa campagne Villes et Municipalités 2017 est refusée due aux très nombreuses demandes locales.

Municipalité di Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est – demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche

La demande d'aide financière présentée par la municipalité di Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est dans le cadre de leur campagne Solidarité Ristigouche.est refusée due aux très nombreuses demandes locales.

17-08-2524 Centre Archéo Topo - demande de participation financière pour le paiement de l'inspection annuelle du système d'alarme 2017 (facture Chubb Edwards 788.08\$)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de payer la facture de Chubb Edwards au montant de 788,08 \$ au Centre Archéo Topo,

QUE le Centre Archéo Topo s'engage à rembourser la municipalité des Bergeronnes advenant le cas où il n'y a pas de déficit aux états financiers du Centre au 31 décembre 2017.

17-08-2525 Club de Golf Tadoussac – demande de participation financière pour le tournoi de golf nocturne aux profits d’Opération Enfant Soleil – 35\$/personne ou un don

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise une participation financière de 25, \$ au Club de golf de Tadoussac pour son tournoi de golf nocturne au profit de l’organisme Opération Enfant Soleil.

MRC La Haute-Côte-Nord - demande d’une contribution financière pour l’organisme Action Santé Haute-Côte-Nord pour la journée du 21 octobre 2017 (250\$)

La demande de contribution financière présentée par la MRC la Haute-Côte-Nord pour la tenue d’une journée rencontre organisée par Action santé Haute-Côte-Nord le 21 octobre prochain est refusée due au budget restreint.

VARIA :

17-08-2526 Dossier requête des citoyens pour la vérification comptable ad hoc de la municipalité pour l’année 2016 – choix d’une firme comptable indépendante par les requérants

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la requête des citoyens pour la vérification comptable ad hoc de la municipalité pour l’année 2016 (réf. rés. 17-06-2472), la municipalité a procédé à des appels d’offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d’offres, la municipalité a reçu les propositions de 2 firmes comptable indépendantes et que celles-ci sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE les requérants demandaient à être consultés pour le choix d’une firme;

CONSIDÉRANT QUE les requérants ont procédé à l’analyse des propositions suivantes reçues et ont soumis leur choix au conseil :

| Nom | Détail de la soumission | |
|--|-------------------------------------|-----------|
| Benoit Côté, comptable professionnel agréé, inc, de La Malbaie | – Responsable, | 170, \$/h |
| | – Auditeur et responsable du mandat | 130, \$/h |
| | – Auditeur | 100, \$/h |
| | – Technicien en administration | 90, \$/h |
| Raymond Chabot Grant Thornton de Chicoutimi | – Associé | 225, \$/h |
| | – Directeur | 200, \$/h |
| | – Responsable du dossier (junior) | 85, \$/h |

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de considérer le choix proposé par les contribuables ayant signé une requête en vertu de l'art. 966.5 du Code municipal pour mandater la firme Benoît Côté, comptable professionnel agréé inc. pour la vérification comptable de l'année financière de la municipalité des Bergeronnes pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Période de questions :

Début 19h40

Fin : 19h54

Le maire répond aux questions de l'assistance sur les points suivants :

- À quand le choix de la firme comptable indépendante pour la vérification comptable de l'année 2016 (M. Bernard Lefebvre)
- Item 10, frais déplacement responsable de l'urbanisme, des travaux publics, de l'environnement et du développement, M. Patrice Noël – date d'embauche de M. Noël (Mme Marie-Claude Gagnon)
- Item 20, utilisation marina par les usagers (M. Bernard Lefebvre)
- Item 33.4, information sur le paiement de la facture de Chubbs Edwards (M. Bernard Lefebvre)
- Concernant Archéo Topo, y a-t-il augmentation de l'achalandage suite à l'agrandissement du local loué par Essipit et s'il y a des redevances (M. Bernard Lefebvre)

17-08-2527 Dossier requête des citoyens pour la vérification comptable ad hoc de la municipalité pour l'année 2016 – choix d'une firme comptable indépendante par la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte le choix des contribuables requérants de mandater la firme Benoit Côté, professionnel agréé inc. pour la vérification ad hoc de l'année financière de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

17-08-2528 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h.

Francis Bouchard

Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.